

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 21 décembre 2009**  
~~~~~

REALISATION D'UNE ETUDE DE DIMENSIONNEMENT PREALABLE A LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE REHABILITATION D'ILOTS DEGRADES SITUES EN CŒUR DE VILLAGE

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 décembre 2009, à Gignac, au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : Claude BONNAFOUS, Jean-Pierre VENTURE, Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, Hélène BARRAL, Jean-Claude MARC, Jean-Marcel JOVER, Christian LASSALVY, Sylvie CONTRERAS, Robert POUJOL, Gérard CABELLO, Eric CORBEAU, Jean-Pierre DURET, Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Cyrille CADARS, Marie-Agnès SIBERTIN BLANC, Louis VILLARET, André YVANEZ, Jacques DONNADIEU, Hélène DELONCA, Bernard DOUYSET, Jean-Pierre PECHIN, Jean-Pierre GABAUDAN, Frédéric GREZES, Michel COUSTOL, Daniel REQUIRAND, Robert SIEGEL, Jean-François RUIZ, Didier LAMONT, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, François GASTAN, Daniel JAUDON, Eric PALOC, Maurice DEJEAN, Maguelone SUQUET, André SIDERIS représenté par Christian LASSALVY

Absents ou excusés : Anne-Marie DEJEAN, Marc HENRY, Marie-Claude BEDES, Caroline COMBES, GALABRUN Jacky

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,



- **d'autoriser Monsieur le Président** à engager l'étude de dimensionnement préalable à la mise en place d'un programme de réhabilitation d'îlots dégradés situés en cœur de village,
- **d'autoriser Monsieur le Président** à solliciter la DDE et le Conseil général pour le financement de cette étude,
- **d'autoriser Monsieur le Président** à signer toutes les pièces afférentes à la réalisation de cette étude et aux dossiers de demande de subvention.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 254 le

Publication le

Notification le

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE

Gignac, le

Le Président de la Communauté de communes,

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes



RAPPORT 4.6	AMENAGEMENT DE L'ESPACE
<i>Rapporteur : Gérard CABELLO</i>	
REALISATION D'UNE ETUDE DE DIMENSIONNEMENT PREALABLE A LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE REHABILITATION D'ÎLOTS DEGRADÉS SITUÉS EN CŒUR DE VILLAGE	

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault a adopté le 18 février 2008 son Programme Local de l'Habitat afin de définir sa politique future en matière d'offres de logements. Ce document prévoit la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures afin d'améliorer le parc privé de logements sur le territoire.

En effet, de nombreux ménages de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault vivent dans des conditions d'inconfort voire d'insalubrité, et ceci non seulement dans les centres anciens les plus importants (Gignac, Aniane, Saint André de Sangonis) mais aussi dans bon nombre de villages. On estime à environ 1 530 le nombre de logements potentiellement indignes, soit 21% du parc privé ancien du territoire.

Les différentes Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) mises en œuvre depuis 25 ans ont traité le parc vacant le plus facile à mobiliser. Il reste aujourd'hui le parc le plus difficile à réhabiliter (parc très vétuste ou nécessitant des restructurations lourdes) et le parc figé (logiques patrimoniales ou abandon).

Face à constat, il s'avère aujourd'hui nécessaire d'étudier les conditions de mise en œuvre d'un programme de réhabilitation d'îlots dégradés situés en cœur de village qui aurait comme enjeux de :

- réhabiliter des îlots dégradés situés dans les centres anciens des villages (habitat et espaces publics) ;
- améliorer l'offre sociale privée ou publique en centre ancien ;
- résorber la vacance en centre ville ;
- initier un programme de réhabilitation dans les centres anciens pouvant avoir un effet d'entraînement sur les résidences principales des secteurs concernés ;
- mettre en œuvre des actions concrètes et ciblées sur le parc qui n'a pas pu être mobilisé jusqu'à présent.

Cette étude de dimensionnement préalable à la mise en place d'un tel programme, dont le coût est évalué à 60 000 € TTC, pourrait être financée à hauteur de 30% par le Conseil Général (soit 18 000 €) dans le cadre du Contrat de territoire 2010 et par la DDE à hauteur de 50% (soit 30 000 €).

Je propose donc à l'Assemblée :

- **d'autoriser Monsieur le Président** à engager l'étude de dimensionnement préalable à la mise en place d'un programme de réhabilitation d'îlots dégradés situés en cœur de village,
- **d'autoriser Monsieur le Président** à solliciter la DDE et le Conseil général pour le financement de cette étude,
- **d'autoriser Monsieur le Président** à signer toutes les pièces afférentes à la réalisation de cette étude et aux dossiers de demande de subvention.

Le Président

Louis VILLARET

